

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

21 MAI 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Avenant au contrat
départemental**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 26 mai 2015
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 22 mai 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 mai 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille quinze, le 21 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 mai deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Mary-Claude BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER*, Madame HABERT-DUPIUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur LEVEQUE, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur AUDURIER (sauf pour le dossier 15 C 00, le procès-verbal de la séance du 2 avril 2015, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 C 01, 15 C 02, et 15 C 03)

Avaient donné procuration :

Monsieur PRIOUX à Monsieur PIVERT
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur PERICARD
Madame ADAM à Monsieur SOLIGNAC
Madame VANTHOURNOUT à Madame LANGE
Monsieur CAMASSES à Monsieur LÉVÊQUE

Etait absente :

Madame SILLY

Secrétaire de séance :

Monsieur JOUSSE

N° DE DOSSIER : 15 C 12

OBJET : AVENANT AU CONTRAT DÉPARTEMENTAL

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Départemental des Yvelines mène une politique contractuelle avec les communes pour l'amélioration de leur cadre de vie. Cette politique concerne en particulier les opérations de mise en valeur de l'espace public urbain, la construction ou l'aménagement d'équipements collectifs.

Le cinquième Contrat départemental 2013-2016 a été signé entre le Conseil Départemental des Yvelines et la Ville le 20 août 2013 pour un montant global de subventions de 450 000 €. Le programme de travaux suivant avait été retenu :

1. l'aménagement de l'Office du Tourisme au rez-de-chaussée du bâtiment Henri IV pour 645 000 € HT de travaux
2. l'aménagement de l'espace d'expositions d'œuvres d'art et d'activités pédagogiques et culturelles aux niveaux 1 et 2 du bâtiment Henri IV pour 1 561 500 € HT
3. la couverture des 2 courts de tennis du Bel Air pour 501 600 € HT

L'aménagement du bâtiment Henri IV étant différé, ce projet sera intégré dans le cadre de la signature d'un futur contrat entre la Ville et le Conseil Régional d'Île-de-France.

Il convient de demander une modification des deux projets concernés par voie d'avenant, tel que prévu par l'article 8 du règlement des Contrats départementaux adopté par le Conseil Départemental des Yvelines le 27 juin 2003.

Les nouveaux projets proposés seront finalisés avant fin 2016 de manière à clôturer ce contrat et d'en conclure un nouveau dès 2017.

Les nouvelles opérations prévues sont les suivantes :

- la piétonisation des rues Ducastel et de la Procession et la requalification de la rue au Pain pour un montant total de 685 431 € HT plafonné à 400 000 € HT et subventionné à hauteur de 30 % soit 120 000 €,
- la construction du nouveau Centre Technique Municipal pour un montant total de 6 916 091 € HT plafonné à 900 000 € et subventionné à hauteur de 30 % soit de 270 000 €.

La Ville s'engage à :

- assurer le financement correspondant,
- maintenir la destination des équipements subventionnés pour une durée d'au moins 10 ans,
- assurer le fonctionnement et l'entretien de ces équipements,
- ne pas entamer de travaux avant l'adoption de cet avenant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter la modification du Contrat départemental et déposer la demande d'avenant correspondante auprès du Conseil Départemental des Yvelines,
- arrêter le programme définitif de l'avenant et le montant des dépenses par opérations.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

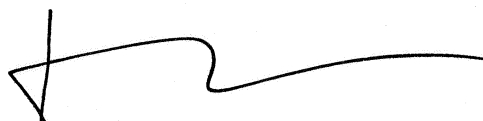
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter la modification du Contrat départemental et déposer la demande d'avenant correspondante auprès du Conseil Départemental des Yvelines,
- arrêter le programme définitif de l'avenant et le montant des dépenses par opérations,
- signer tous les documents se rapportant à cet avenant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye